

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de La Seigneurie du 9 juin, à 18 h 30, à la bibliothèque de l'école de la Seigneurie.

Représentant.e.s des parents	Représentant.e.s des enseignant.e.s	Représentant.e.s soutien et professionnel (PNE)	Directions	Représentant.e.s des élèves
Tania Bernier (Départ à 19 h 30)	Karine Beaulieu	Denise Nicholls (soutien)	Mathieu Bougie	Raphaël Forget
Véronique Boucher (Présidente)	Gail Cliche	Shirley Normand (PNE)	Geneviève Boudreault	Estelle Gélinas
France Boulay (Démission)	Samuel Filion-Doiron		Olivier Litalien	
Lucile Dureau (abs)	Geneviève Lépine		Aïsa-Diane Mantah	
Julie Leblanc (Représentante - comité parents)	Alexandra Rodrigue (abs)		Katia Ouellet	
Jean-Pierre Manderlier	Éloïse Simard-Veer (abs)		Isabelle Simard	
Maripier Mercier				
Jessica Parent (abs)				

M^{me} Nathalie Laberge agit à titre de secrétaire.

5.1 ACCUEIL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente souhaite la bienvenue aux membres et constate que le quorum requis par la Loi est atteint. La présidente déclare la séance ouverte à 18 h 30.

5.2 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

5.3 INSCRIPTION DE POINTS POUR LE VARIA

La présidente propose de laisser l'ordre du jour ouvert jusqu'à la fin de la rencontre.

5.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

CE 24/25 33

IL EST PROPOSÉ par Gail Cliche d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2025, avec l'ajout d'un point Informations diverses -Équipe de direction et de modifier l'ordre du jour afin de traiter les points de décision 5.9 à 5.14 au début de la rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
AVIS DE CONVOCATION

Madame,
Monsieur,

La présente est pour vous convoquer à une séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le lundi 9 juin 2025 à **18 h 30** à la bibliothèque de l'école de La Seigneurie. Vous devez entrer par la porte numéro 13, qui est située en arrière de l'école.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 5.1 Accueil;
- 5.2 Période de questions du public;
- 5.3 Inscription de points (varia);
- 5.4 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2025;
- 5.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025;
- 5.6 Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025;
- 5.8 Informations diverses :
 - a) De la direction; **-15 min.**
 - Assemblée générale des parents – 18 septembre 2025
 - Équipe de direction 25-26
 - b) Du représentant du comité de parents; **-5 min.**
 - c) Des représentants du parlement-étudiant; **-10 min.**

DÉCISIONS

- 5.9** Approbation des frais chargés aux parents 25-26 (articles 3, 7, 75.0.1 et 77.1); **-20 min.**
- 5.10** Consultation au sujet des normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève (article 96.15); **- 20 min.**
- 5.11 Demande de reconnaissance du programme Sport-études à l'école de La Seigneurie (article 96.15); **-10 min.**
- 5.12 Demande de reconnaissance du programme Art-études à l'école de La Seigneurie (article 96.15); **-10 min.**
- 5.13 Modification aux règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026 (article 67); **-10 min.**
- 5.14 Approbation du rapport annuel du conseil d'établissement (article 82); **-10 min.**
- 5.15 Varia;
 - a) Formation obligatoire des membres du CE (questionnaire); **-5 min.**
- 5.16 Levée de la séance.

Véronique Boucher
Présidente

5.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

CE 24/25 34 IL EST PROPOSÉ par Geneviève Lépine d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Ajout – Grille-matières PRÉ-DEP :

La direction informe les membres qu'un groupe de plus de 20 élèves fera parti de la clientèle de l'école pour l'année scolaire 2025-2026.

5.7 INFORMATIONS DIVERSES

a) De la direction

La direction remercie les membres du conseil pour leur implication durant cette année.

- Assemblée générale des parents – 18 septembre 2025

La direction informe les membres que l'assemblée générale des parents aura lieu le 18 septembre 2025. L'information sera inscrite sur le calendrier scolaire 2025-2026 et un communiqué sera envoyé aux parents en début d'année scolaire pour les informer.

- Équipe de direction 25-26 et départ

La direction informe les membres du départ d'Olivier Litalien, direction adjointe du 4^e secondaire et Mosaïque et annonce l'arrivée de Tina Turcotte qui assurera le remplacement. Elle félicite Geneviève Lépine pour sa nomination à un poste de direction adjointe à l'école secondaire Samuel-de-Champlain. Aïsha-Diane Mantah annonce le départ de Charles-Antoine Chassé, technicien en loisirs, elle le remercie pour son bon travail et son implication tout au long de l'année.

b) Du représentant du comité de parents;

Julie Leblanc, représentant.e du comité de parents, communique aux membres les dernières informations à la suite de la dernière rencontre du conseil.

c) Des représentants du parlement-étudiant;

Les représentant.e.s du parlement-étudiant remercie les membres du conseil d'établissement pour leur chaleureux accueil et leur écoute. Les nouveaux représentant.e.s se présentent aux membres. Les membres du conseil les félicitent pour leur implication au sein de l'école et au conseil tout au long de l'année.

5.8 APPROBATION DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS 2025-2026 (ARTICLES 3, 7, 75.0, ET 77.1)

Mathieu Bougie présente et commente le tableau des frais chargés aux parents pour l'année 2025-2026. Elle explique les modifications et répond aux questions des membres.

CE 24/25 35 CONSIDÉRANT les articles 3, 7, 75.0.1 et 77.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les frais généraux, les frais scolaires et la facturation des programmes particuliers;

CONSIDÉRANT des majorations importantes de certains programmes particuliers;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux abstentions au sein des représentant.e.s des parents;

IL EST PROPOSÉ par Samuel Filion-Doiron d'approuver les frais chargés aux parents, pour l'année 2025-2026, tel que présentés.

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ

5.10 CONSULTATION AU SUJET DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES DE

L'ÉLÈVE (ARTICLE 96.15)

La direction explique le document. Elle propose aux membres de remettre ce point à la première séance qui aura lieu en octobre 2025 afin que les membres puissent prendre le temps de consulter le document. Une présentation plus approfondie sera faite à ce moment.

5.11 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT POUR LA RECONNAISSANCE DE SPORT-ÉTUDES 2025-2030 (ARTICLE 96.15)

CE 24/25 36 CONSIDÉRANT l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente des programmes de Sport-études pour les programmes suivants : Athlétisme, Badminton, Baseball, Biathlon, Boxe, Canoë-kayak, Escrime (épée), Freeski, Golf, Gymnastique artistique, Hockey AAA (M13, M15, M17), Hockey féminin, Natation artistique, Natation et para-natation, Patinage artistique, Patinage de vitesse, Plongeon, Ski acrobatique, Sports cyclistes, Surf des neiges, Taekwondo, Tennis, Tennis de table, Triathlon et Volleyball;

CONSIDÉRANT le renouvellement des ententes administratives pour les programmes de spécialisations sportives présentées sont les suivants : Arts du cirque, Danse, Escalade sportive, Gymnastique acrobatique, Hockey sur glace, Jiu-jitsu brésilien, Judo, Sports équestres et Trampoline;

CONSIDÉRANT qu'il y a présentement 602 élèves athlètes inscrits au sein des différents programmes sportifs particuliers en 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ par Tania Bernier d'approuver les protocoles d'entente et ententes administratives 2025-2030 pour toutes les disciplines présentées

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.12 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT POUR LA RECONNAISSANCE DU PROGRAMME ARTS-ÉTUDES À L'ÉCOLE DE LA SEIGNEURIE (ARTICLE 96.15)

CE 24/25 37 CONSIDÉRANT l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente du programme de Musique-études de l'école de La Seigneurie :

CONSIDÉRANT qu'il y a présentement 135 élèves inscrits au sein du programme Musique-études en 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ par Tania Bernier d'approuver le protocole d'entente 2025-2030 pour le programme Musique-études de l'école.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.13 MODIFICATION AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025-2026 (ARTICLE 67);

CE 24/25 38 CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par Marie-Pier Mercier d'approuver les modifications aux règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026, tel que présentées.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.14 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ARTICLE 82) :

CE 24/25 39 CONSIDÉRANT l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par Gail Cliche d'approuver le rapport annuel du conseil d'établissement, tel que présenté.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.15 VARIA

- **FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CE (QUESTIONNAIRE)**

La présidente explique le formulaire qu'elle doit compléter concernant la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement.

- **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT POUR LA RECONNAISSANCE DE SPORTS-ÉTUDES 2025-2026 POUR LE PROGRAMME SPORT-ÉTUDES BASKETBALL**

CE 24/25 40

CONSIDÉRANT l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente du programme de Sport-études entre l'école de mini-basket de Québec (E.M.B.Q.) et l'Institut de Développement Sportif de Québec (I.D.S.Q.) pour le programme de Basketball;

CONSIDÉRANT qu'il y a présentement plus ou moins 80 athlètes inscrits au Programme Sport-Études Basketball offert par l'école de La Seigneurie pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que la présidence du conseil d'établissement a demandé à tous les membres du conseil d'établissement, d'une manière exceptionnelle, un vote électronique pour l'approbation du protocole d'entente du programme de Sport-études entre l'école de mini-basket de Québec et l'Institut de Développement sportif de Québec en vue de la mise en œuvre de programme Sport-études Basketball :

CONSIDÉRANT une abstention au sein des représentant.e.s des parents;

IL EST PROPOSÉ par la majorité des membres d'approuver le protocole d'entente entre le E.M.B.Q et l'institut d'excellence de Basketball pour l'année 2025-2026

- **APPROUVÉE À LA MAJORITÉ**

5.16 LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 h 48.

Véronique Boucher, présidente

Isabelle Simard, directrice

Nathalie Laberge, secrétaire